

QUITTANCE DE LOYER

*EN CAS DE CONGÉ OU SI L'INTERESSE N'A PAS LA QUALITE DE LOCATAIRE, LE PRESENT REÇU
NE CONSTITUE PAS UNE QUITTANCE DE LOYER, MAIS UN SIMPLE REÇU D'INDEMNITÉ DE LOCATION*

Le Bailleur :

SCI des vallées, société civile immobilière, dont le siège social est situé 16 avenue Houvenagle à SAINT-BRIEUC (22000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro 564512354 et représentée par Monsieur Pierre LEGRAND en sa qualité de gérant ;
désigné ci-après, le « Bailleur » ;

Le Locataire :

Madame Sophie LAGRANGE, résidant 25 avenue du général De Gaulle à PARIS (75015) ;
désigné ci-après, le « Locataire » ;

Je, soussigné le Bailleur du logement situé sis 25 avenue du général De Gaulle à PARIS (75015), déclare avoir reçu le 05/06/2018, la somme totale de 1416,02 € (mille quatre cent seize euros et deux centimes) se décomposant comme suit :

Montant du loyer (hors charges) :	1290,36 €
Montant des charges :	125,66 €
TOTAL :	1416,02 €

Cette somme de 1416,02 euros, correspond au règlement du loyer et des charges pour la période du 01/06/2018 au 30/06/2018.

Montant total du terme	Paiement total du locataire	Montant restant dû
1416,02 euros	1416,02 euros	0 euros

Fait à PARIS, le 08/06/2018.

Sous toutes réserves de droits, dont quittance.

Pierre LEGRAND